



## **COMPTE-RENDU**

A destination :

- ◆ des participants

## **Réunion d'échange entre ADTIM FTTH et les Communes de Saint Sernin et Saint Etienne de Fontbellon.**

◆ Présents :

**Pour les mairies :**

Max CHAZE, Maire de St Sernin  
Benoit DEVOS, Adjoint au maire de St Sernin  
Claude IMBERT, Adjoint au maire de St Sernin  
Jacques SARTRE, Délégué St Sernin  
Quentin LOYET, Délégué St Sernin  
Françoise FAYOLLE, Secrétaire St Sernin,  
Bernard SARTRE, Technicien SIAE  
Sébastien MATHON, Adjoint au maire de St Etienne de Fontbellon

**Pour ADTIM FTTH :**

Eric GICQUEL, Adjoint au Directeur de concession  
Julie ROUSSET, Assistante et chargée de communication

◆ **Ordre du jour de la réunion :**

- Focus sur l'éligibilité des 2 communes de St Serin et St Etienne de Fontbellon
- Obtenir de l'aide
  - Les outils disponibles
  - N° Azur et fibre optique
- Témoin d'un dommage réseau ?
- De nouvelles adresses sur la commune
- Des projets immobiliers
  - Adduction des nouvelles parcelles
  - Fibrage des nouvelles constructions
- Comment passe la fibre chez l'abonné

**1. Focus sur l'éligibilité des 2 communes de St Serin et St Etienne de Fontbellon**

En complément de la présentation ADTIM FTTH transmettra au deux communes un fichier (IPE) contenant les adresses pouvant présenter des risques de difficultés à venir pour le futur raccordement ou un déploiement à finaliser.

**Etat de la prise abonné colonne « M » :**

EN COURS DE DEPLOIEMENT	La signature d'une convention et des travaux réalisés par ADTIM FTTH sont nécessaires pour rendre éligible la prise
DEPLOYE	Le client est éligible et peut souscrire un abonnement chez un FAI
CIBLE	Des travaux de construction du réseau sont encore en cours par ADN (complétude)

**Eléments pouvant bloquer la prise de commande par le FAI ou le raccordement :**

- Ces deux champs lorsqu'ils ne sont pas remplis peuvent compliquer le raccordement du client
  - Le premier « codeAdressImmeuble » est le code « Hexacle » créé et attribué par le SNA lors de la création d'une nouvelle adresse par la commune.
  - Le second « NumeroVoieImmeuble » est le N° attribué à l'adresse qui lorsque qu'il n'est pas indiqué par le propriétaire de la maison ne permet pas de terminer la localisation précise de l'habitation
    - Il s'agit souvent de lieu ou les boites aux lettres sont regroupées à un même endroit.

Exemple

CodeAdressImmeuble    TypeVoieImmeuble    NomVoieImmeuble    NumeroVoieImmeuble

Absence HEXACLE		LES MANISSELES	NUMERO => « 0 »
-----------------	--	----------------	-----------------

## **2. Obtenir de l'information**

ADTIM FTTH indique au commune que plusieurs outils sont disponibles pour obtenir de l'information sur le réseau FTTH et principalement accessible depuis le site internet d'ADN : <https://www.ardechedromenumerique.fr>

Il est important de demander aux administrés d'utiliser cet outil qui depuis quelques semaine leur permet en cas de non éligibilité de renseigner la position de leur maison et informations complémentaires permettant de traiter la problématique.

## **3. Témoin d'un dommage réseau ?**

ADTIM FTTH indique qu'il met à disposition des élus un outil en ligne leur permettant de déclarer un dommage sur le réseau FTTH d'ADN : <https://dommages-reseaux.axione.fr/dommages/ADN>

En cas de situation grave un appel direct à la supervision d'ADTIM FTTH est proposé sur le site.

## **4. De nouvelles adresses sur la commune**

ADTIM FTTH transmettra à la commune un support d'aide à l'envoi des demandes de mise à jour ou création de nouvelles adresses au SNA. (Deux modèles de fichier Excel dans le Word).

ADTIM FTTH précise qu'il faut en principe donner au SNA la localisation cadastrale de la nouvelle adresse et la délibération associé au vote de(s) nouvelle(s) adresse(s).

## **5. Des projets immobiliers**

ADTIM FTTH indique que de nouveaux supports sont en cours de rédaction et seront transmis à la commune dès que disponible. Si besoin il est suggéré de consulter le site d'objectif fibre et les Documents d'aide à la construction des nouveaux logements pro ou grand public : <https://www.objectif-fibre.fr/page/comment-deployer-un-reseau-tdh-de-qualite>

## **6. Comment passe la fibre chez l'abonné**

ADTIM FTTH rappelle que les problématiques en zone privative sont à la charge du ou des propriétaires du terrain exemple élagage ou fourreaux bouchés. Les solutions de réparations sont traitées entre l'abonné et son FAI (opérateur). Néanmoins en cas de litige ou de prix estimé anormal ADTIM FTTH peut être sollicité afin d'accompagner le ou les propriétaires.

**Fin de séance**

